



COMMISSION DES FINANCES

Communiqué de presse

CP-716

Paris, le 3 novembre 2011

La commission des finances propose de revenir sur le doublement de la taxe sur les complémentaires santé et de supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires

Réunie le 3 novembre 2011, sous la présidence d'Yvon Collin (RDSE - Tarn-et-Garonne), **la commission des finances a examiné le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.**

Jean-Pierre Caffet (Soc - Île-de-France), rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, a attiré l'attention sur le **niveau encore très élevé du déficit** de l'ensemble des régimes obligatoires de base et du Fonds de solidarité vieillesse pour 2012 – **19,4 milliards d'euros** – en dépit d'un effort en matière de recettes de 6,4 milliards d'euros. Il a, en outre, souligné l'absence de mesures structurelles susceptibles de maîtriser ces déficits dans les années qui viennent.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que **les hypothèses macro-économiques** qui sous-tendent le cadrage du projet de loi de financement de la sécurité sociale **sont très optimistes** et que cette situation fait suite à une opération de reprise de dette sans précédent, à hauteur de 130 milliards d'euros, l'année dernière.

Parmi d'autres initiatives, la commission des finances propose :

- d'une part, **d'annuler le doublement de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance à laquelle sont assujettis les contrats de santé « solidaires et responsables »**, décidé en septembre dernier, et de compenser cette mesure, pour moitié, par une hausse de **trois points du forfait social** et, pour l'autre, par une **hausse de 0,5 point des prélèvements sociaux sur les revenus du capital** ;

- d'autre part, de **supprimer** l'une des mesures les plus coûteuses et les moins efficaces, votées dans le cadre de la loi « Tepas » d'août 2007, **les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires**, qui représentent aujourd'hui, pour les finances publiques, un coût total de 4,9 milliards d'euros, dont 3,4 milliards pour les organismes de sécurité sociale.

Contact presse : Olivier Graftieaux - 01 42 34 25 38 - o.graftieaux@senat.fr